



KPMG SA
14 avenue des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
45000 Orléans

UNIVERSITE D'ORLEANS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

UNIVERSITE D'ORLEANS

CHATEAU DE LA SOURCE - BP 6749 - 45067 ORLEANS CEDEX 2

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
14 avenue des Droits de l'Homme
ZAC du Champ Chardon
45000 Orléans

UNIVERSITE D'ORLEANS

CHATEAU DE LA SOURCE - BP 6749 - 45067 ORLEANS CEDEX 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de l'UNIVERSITE D'ORLEANS,

Opinion avec réserve

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'UNIVERSITE D'ORLEANS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Dans notre rapport du 11 avril 2025 relatif à l'exercice 2024, nous avons formulé une réserve concernant l'insuffisance des procédures de contrôle interne relatives au suivi des contrats pluriannuels. Au titre de l'exercice 2025, l'Université a mis en œuvre des actions visant à renforcer ce dispositif.

Cependant, ces évolutions ne permettent pas, encore à ce stade, de justifier de manière suffisante l'antériorité et la composition des soldes historiques relatifs aux avances reçues et aux produits à recevoir au 31 décembre 2025.

En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de réaliser l'intégralité des travaux nécessaires pour vérifier les montants inscrits aux comptes 44191 – Avances sur financements, 44877 – Subventions à recevoir et 487 – Produits constatés d'avance qui s'élèvent respectivement à 54 848 482 Euros, 17 742 401 Euros et 3 834 984 Euros au 31 décembre 2025.



Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle du point décrit dans la partie "Fondement de l'opinion avec réserve", nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes,



le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 12 mars 2026

KPMG SA

Alexis CARTIER

Associé

Définition de l'annexe des comptes annuels selon la norme 1 du Recueil National des Comptes des Etablissements Publics (RNCEP) et de l'instruction BOFIP-GCP-21-0042 du 22/12/2021 : « L'annexe fait partie intégrante des états financiers. Elle fournit l'ensemble des informations utiles à la compréhension des données du bilan et du compte de résultat. Elle informe de l'évolution du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'organisme. »

Ces comptes annuels sont eux-mêmes extraits du compte financier produit par les établissements publics nationaux dont le contenu est défini aux articles 202 et 211 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Ce document comporte 7 points :

1. Compte de résultat et bilan 2025
2. Référentiels réglementaire et comptable
3. Faits caractéristiques de l'exercice
4. Principes, règles et méthodes comptables
5. Notes relatives aux postes de bilan
6. Notes relatives aux postes du compte résultat
7. Effectifs

Ce document est composé de 23 pages.

1 - Compte de résultat et bilan 2025

COMPTE DE RESULTAT 2025					
CHARGES (hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	179 362,09 €	197 910,46 €	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	184 060 066,83 €	176 584 166,22 €
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	24 797 527,36 €	22 605 649,63 €	Subventions	182 801 024,26 €	175 292 684,33 €
Rémunération du personnel	94 239 070,34 €	92 453 264,69 €	Autres	1 259 042,57 €	1 291 481,89 €
Intéressement et participation			Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	21 672 932,77 €	20 402 818,15 €
Charges sociales	64 306 312,28 €	60 893 263,19 €	Ventes	21 232 941,81 €	20 189 326,74 €
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	13 205 007,17 €	13 217 123,14 €	Produits	449 490,96 €	213 491,41 €
Autres charges	5 884 142,05 €	6 331 208,67 €	Production stockée et immobilisée		
CHARGES D'INTERVENTION	1 121 215,00 €	1 156 488,37 €	Autres produits	7 558 534,44 €	7 402 140,20 €
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	203 732 636,29 €	196 854 908,15 €	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	213 291 534,04 €	204 389 124,57 €
CHARGES FINANCIÈRES	602,95 €	1 796,11 €	PRODUITS FINANCIERS	8 071,26 €	4 992,46 €
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	203 733 239,24 €	196 856 704,26 €	TOTAL PRODUITS	213 299 605,30 €	204 394 117,03 €
Solde créditeur : Bénéfice	9 566 366,06 €	7 537 412,77 €	Solde débiteur : Perte		
TOTAL GENERAL	213 299 605,30 €	204 394 117,03 €	TOTAL GENERAL	213 299 605,30 €	204 394 117,03 €

BILAN 2025

ACTIF	EXERCICE 2025			EXERCICE 2024		PASSIF	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
	BRUT	Amortissements Dépréciations	NET	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE						FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	4 654 826,05 €	- 3 763 140,81 €	891 685,24 €	612 743,92 €	Financements reçus	78 964 930,66 €	86 813 000,66 €	
Immobilisations corporelles	262 434 992,12 €	- 154 314 278,70 €	108 120 713,42 €	113 244 568,58 €	Financement de l'actif par l'état	64 396 123,29 €	72 408 389,03 €	
Terrains	13 123 012,98 €	- 2 905 756,54 €	10 217 256,44 €	10 385 792,79 €	Financement de l'actif par des tiers	14 568 807,37 €	14 404 611,63 €	
Constructions	140 460 934,59 €	- 73 382 013,75 €	67 078 920,84 €	67 372 315,31 €	Fonds propres des fondations	- €	- €	
Installations techniques, matériels et outillage	60 808 972,65 €	- 46 181 408,41 €	14 627 564,24 €	13 931 144,09 €	Ecarts de réévaluation			
Collections	28 912,00 €		28 912,00 €	28 912,00 €	Réserves	63 195 109,11 €	54 610 952,58 €	
Autres immobilisations corporelles	36 956 847,91 €	- 31 845 100,00 €	5 111 747,91 €	5 405 455,80 €	Report à nouveau	2 378 685,30 €	3 670 333,17 €	
Immobilisations mises en concession					Résultat de l'exercice	9 566 366,06 €	7 537 412,77 €	
Immobilisations corporelles en cours	10 918 181,33 €		10 918 181,33 €	15 970 908,60 €	Résultat de l'exercice (reprise fondation)	- €	5 400,00 €	
Avances et acomptes sur commandes	138 130,66 €		138 130,66 €	150 039,99 €	Provisions réglementées			
Immobilisations financières	25 000,00 €		25 000,00 €	25 000,00 €	TOTAL FONDS PROPRES	149 347 720,53 €	145 285 632,84 €	
					Provisions pour risques et charges			
					Provisions pour risques	1 695 299,11 €	1 704 799,11 €	
					Provisions pour charges	389 210,79 €	231 643,93 €	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	267 114 818,17 €	- 158 077 419,51 €	109 037 398,66 €	113 882 312,50 €	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 084 509,90 €	1 936 443,04 €	
ACTIF CIRCULANT					DETTES FINANCIERES			
					Emprunts obligataires			
Stocks	42 042,36 €	- €	42 042,36 €	38 555,06 €	Emprunts souscrits auprès des établissements financiers			
					Dettes financières et autres emprunts	16 383,14 €	16 573,14 €	
Créances	25 296 850,58 €	- 328 225,97 €	24 968 624,61 €	17 663 608,24 €	TOTAL DETTES FINANCIERES	16 383,14 €	16 573,14 €	
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission européenne	19 841 288,57 €		19 841 288,57 €	14 920 272,10 €	DETTES NON FINANCIERES			
Créances sur les clients et comptes rattachés	5 357 931,69 €	- 328 225,97 €	5 029 705,72 €	2 806 575,30 €	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 713 968,05 €	4 234 029,62 €	
Créances sur les redevables					Dettes fiscales et sociales	4 741 754,71 €	4 930 238,68 €	
Avances et acomptes versés sur commandes					Avances et acomptes reçus	54 848 481,79 €	50 851 097,72 €	
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)					Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)			
Créances sur les autres débiteurs	97 630,32 €		97 630,32 €	63 239,16 €	Autres dettes non financières	3 489 625,32 €	2 242 611,80 €	
Charges constatées d'avance	350 326,86 €	- €	350 326,86 €	313 124,89 €	Produits constatés d'avance	3 834 984,20 €	1 344 338,56 €	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	25 689 219,80 €	- 328 225,97 €	25 360 993,83 €	18 015 288,19 €	TOTAL DETTES NON FINANCIERES	70 628 814,07 €	63 602 316,38 €	
TRESORERIE					TRESORERIE			
Valeur mobilières de placement					Autres éléments de trésorerie passive	163 249,19 €		
Disponibilité	87 842 284,32 €		87 842 284,32 €	78 943 364,61 €				
Autres		- €	- €					
TOTAL TRESORERIE	87 842 284,32 €	- €	87 842 284,32 €	78 943 364,61 €	TOTAL TRESORERIE	163 249,19 €	- €	
Comptes de régularisation					Comptes de régularisation			
Ecarts de conversion actif	686,09 €		686,09 €	609,20 €	Ecarts de conversion passif	686,07 €	609,10 €	
TOTAL GENERAL	380 647 008,38 €	- 158 405 645,48 €	222 241 362,90 €	210 841 574,50 €	TOTAL GENERAL	222 241 362,90 €	210 841 574,50 €	

2 – Référentiels réglementaire et comptable

2.1. Référentiel réglementaire

Le compte financier est soumis à l'approbation du conseil d'administration en application des dispositions de l'article 212 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. Il est établi sur les bases de l'instruction codificatrice BOFIP-GCP-21-0042 du 22/12/2021.

2.2. Référentiel comptable

La comptabilité de l'établissement doit respecter les principes comptables fondamentaux selon le deuxième alinéa de l'article 47-2 de la Constitution « Les comptes financiers des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière. ».

Par ailleurs, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, notamment les articles 56 et 57 font aussi référence à la comptabilité générale. La comptabilité est tenue conformément aux règles fixées par le Plan Comptable Général (PCG) et les règlements CNoCP en vigueur.

La nomenclature commune M9 prévue par l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-240027 du 03 décembre 2024 a été mise en application conformément aux règles du RNCEP dès le 01/01/2017.

3 - Faits caractéristiques de l'exercice

Le processus législatif d'examen du projet de loi de finances pour 2025 n'ayant pas pu arriver à son terme avant le 31 décembre 2024, le dispositif de services votés a été mis en place. L'Université d'Orléans a donc dû appliquer les dispositions du décret n°2024-1253 du 30 décembre 2024.

A la suite du départ de l'agent comptable, un intérim a été mis en place depuis le 1^{er} septembre 2025. Il se terminera le 1^{er} avril 2026.

4 - Principes, règles et méthodes comptables

4.1. Principes

Les comptes annuels de l'Université d'Orléans, Etablissement Public à caractère Scientifique Culturel et Professionnel (EPSCP), sont établis selon les principes comptables repris dans l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-2 40027 du 03 décembre 2024 et le recueil des normes comptables pour les établissements publics.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- indépendance des exercices ;
- application des règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ;
- évaluation des éléments inscrits en comptabilité selon la méthode des coûts historiques à l'exception du patrimoine immobilier dont la valeur a été réestimée au bilan en fonction des évaluations reçues de France Domaine.

4.2. Corrections d'erreurs

Les corrections d'erreurs portant sur des exercices antérieurs, sont traitées si possible, de manière rétrospective par ajustement du solde d'ouverture, ainsi que stipulé par l'Instruction BOFIP-GCP-14-0009 du 25 avril 2014 et la norme 14 du RNCEP.

Le tableau ci-dessous retrace les corrections effectuées pour un montant total de 2 343 791,63€

Année d'origine	Compte de contrepartie	Objet	Débit 119	Crédit 110
2024	28188700	annulation amortissement fiche 125338		12,24 €
2024	28135570	annulation amortissement fiche 124650		12,01 €
2024	28183270	annulation amortissement fiche 124887		12,97 €
2024	28135570	annulation amortissement fiche 124711		8,98 €
2024	2813270	annulation amortissement fiche 104084		26,81 €
2024	28154700	annulation amortissement 2023 2024 fiche 103729		20,92 €
2023/2024	28135800	correction erreur imputation amortissement fiche 124474		96,41 €
2024	28154700	correction erreur imputation amortissement fiche 1246154		491,66 €
2024	70682000	correction contribution financière CFA 2024		2 343 109,63 €
		TOTAL		2 343 791,63 €

5 - Notes relatives aux postes de bilan

5.1. - Actif immobilisé

Au bilan, les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée dans le patrimoine.

- **Les immobilisations incorporelles** résultent essentiellement d'investissements liés aux technologies de l'information et de la communication (logiciels, opérations de recherche et développement, projets informatiques).

Modes et méthodes

Les logiciels dont le coût unitaire est supérieur à 800 € HT sont inscrits à l'actif.

Les durées d'amortissement retenues à partir de la date de mise en service sont les suivantes (délibération du Conseil d'administration) :

- Logiciels et licences : 3 ans
- Autres concessions et droits similaires : 3 ans

- **Les immobilisations corporelles** sont des actifs physiques identifiables dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive, valeur représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.

Modes et méthodes

Les biens répondant aux critères de définition d'un actif et dont la valeur unitaire à l'achat est supérieure à 800€ HT seront inscrits à l'actif.

Les immobilisations appartenant à l'université sont évaluées à leur coût d'acquisition déterminé par l'addition des éléments suivants :

- prix d'achat ;
- frais accessoires : dépenses directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Les durées d'amortissement retenues à partir de la date de mise en service sont les suivantes (délibération du Conseil d'administration du 10 juillet 2020) :

- Agencements et aménagements de terrains : 20 ans
- Bâtiments affectés ou remis en dotation : voir composants
- Bâtiments acquis : voir composants
- Autres bâtiments : voir composants
- Installations générales, agencements : 20 ans
- Aménagements des constructions acquises sur sol d'autrui : 30 ans
- Installations techniques complexes : 10 ans
- Matériel scientifique : 10 ans
- Matériel d'enseignement : 5 ans
- Collections : 10 ans
- Installations générales : 30 ans
- Matériel de transport affecté : 5 ans
- Matériel de transport acquis : 5 ans
- Matériel de bureau affecté : 5 ans
- Matériel de bureau acquis : 5 ans
- Autre matériel de bureau : 5 ans
- Mobilier affecté : 5 ans
- Mobilier acquis : 5 ans
- Autre mobilier : 5 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Matériel divers : 5 ans
- Outillage acquis : 5 ans

Le principe de l'inscription comptable par composant a été retenu et l'entrée du patrimoine immobilier bâti dans les comptes de l'université s'est fait sur la base des 15 composants suivants :

- Voierie, réseaux, divers : 25 ans
- Gros œuvre : 50 ans
- Revêtement façades (peaux extérieures) : 20 ans
- Charpente, menuiserie extérieure : 25 ans
- Étanchéité : 15 ans
- Menuiseries intérieures : 15 ans
- Cloisons : 15 ans
- Faux plafonds : 15 ans
- Peinture : 15 ans
- Revêtement de sols : 15 ans
- Premier équipement : 15 ans
- Plomberie : 20 ans
- Chauffage, climatisation : 20 ans
- Électricité, câblage, fibre optique : 20 ans
- Ascenseurs : 15 ans

La règle de l'amortissement linéaire est appliquée au prorata temporis dès la mise en service du bien.

Une immobilisation en cours est une immobilisation non achevée. Cela peut concerner une opération de travaux. A la date de mise en service du bien, le compte 23 concerné est soldé par le débit du compte 20 ou 21 approprié.

IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS				Valeur Comptable Nette
Valeurs brutes au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumulés à la fin de l'exercice	
4 025 738,26	629 087,79	-	4 654 826,05	3 412 994,34	350 146,47	-	3 763 140,81	891 685,24
13 073 462,05	12 637 393,28		13 123 012,98	2 687 669,26	218 087,28		2 905 756,54	10 217 256,44
133 676 714,21	49 550,93		140 460 934,59	66 304 398,90	7 077 732,25	117,40	73 382 013,75	67 078 920,84
57 264 234,11	6 784 220,38		60 808 972,65	43 333 090,02	2 848 926,82	608,43	46 181 408,41	14 627 564,24
28 912,00	3 544 738,54	-	28 912,00	-			-	28 912,00
34 697 964,48	-	-	36 956 847,91	29 292 508,68	2 552 643,34	52,02	31 845 100,00	5 111 747,91
15 970 908,60	2 258 883,43	7 422 568,05	10 918 181,33				-	10 918 181,33
150 039,99	2 369 840,78	212 765,84	138 130,66				-	138 130,66
-	200 856,51		-				-	
25 000,00	-	-	25 000,00				-	25 000,00
258 912 973,70	28 474 571,64	7 635 333,89	267 114 818,17	145 030 661,20	13 047 536,16	777,85	158 077 419,51	109 037 398,66

Le montant des immobilisations a augmenté de 8,1M€, il faut noter que la forte diminution des immobilisations en cours est due à des mises en service à hauteur de 6,6M€ dont 4,6M€ au titre de l'IUT de Bourges

5.2. - Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Leur coût d'entrée correspond à leur coût d'acquisition, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires.

Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variations des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
Matières premières et fournitures	9 895,66 €	9 930,56 €	9 895,66 €	9 930,56 €
Autres approvisionnements	28 659,40 €	32 111,80 €	28 659,40 €	32 111,80 €
Total des stocks	38 555,06 €	42 042,36 €	38 555,06 €	42 042,36 €

La variation annuelle s'élève à + 3 487,30€.

5.3. - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Tableau des créances

Rubriques et postes	Montant brut à la clôture	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an et plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
- Créances sur des entités publiques (État, autres entités publiques), des organismes internationaux et la Commission européenne	19 841 288,57	19 841 288,57	
- Créances clients et comptes rattachés	5 357 931,69	5 357 931,69	
- Créances sur les redevables	-	-	
- Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositif d'intervention)			
- Créances sur les autres débiteurs	97 630,32	97 630,32	
- Charges constatées d'avance	350 326,86	350 326,86	
TOTAL	25 647 177,44	25 647 177,44	-

Tableau des dépréciations

Il n'y a pas eu de mouvement sur les comptes de dépréciations clients en 2025.

Dépréciations à l'ouverture de l'exercice	Augmentation des dépréciations	Diminution des dépréciations	Dépréciations à la clôture de l'exercice
223 811,12 €			223 811,12 €
104 414,85 €			104 414,85 €
328 225,97 €			328 225,97 €

Tableau des produits à recevoir par nature de recette

Nature	Montant
Prestations	2 706 022,76
Subventions d'exploitation	17 742 401,58
Subventions d'investissement	-
Total	20 448 424,34

5.4. Trésorerie :

Les disponibilités sont évaluées à leur valeur nominale.

La trésorerie nette est composée des éléments ci-dessous :

Trésorerie	Valeur au 31 décembre 2025	Valeur au 31 décembre 2024	Valeur au 31 décembre 2023
Valeurs à l'encaissement	2 194,00 €	18 250,13 €	10 067,11 €
Valeur en instance de paiement	- 2 518,00 €	- 1 181,00 €	- 2 643,90 €
Compte de dépôt de fonds	87 677 611,87 €	78 925 888,28 €	68 915 200,34 €
Caisse et régies	1 747,26 €	407,20 €	532,50 €
Total disponibilités	87 679 035,13 €	78 943 364,61 €	68 923 156,05 €

L'université d'Orléans dispose d'un compte de dépôts de fond au Trésor à la Direction Régionale des Finances Publiques ouvert au nom de l'agent comptable.

5.5. Capitaux propres

Les subventions d'investissements sont comptabilisées à la date de notification de la subvention conformément aux dispositions de l'instruction de la Direction générale des finances publiques du 5 décembre 2013.

Sur la base d'un fléchage des immobilisations, l'université reprend la quote-part de subvention d'investissement au même rythme que les amortissements.

Tableau des financements de l'actif

Le résultat 2024 tient compte de la dissolution de la Fondation (impact de 5 400€)

Rubriques et postes	Cumuls nets au début de l'exercice	Affectation du résultat 2024	Résultat 2025	Augmentations						Diminutions				Cumuls nets à la fin de l'exercice		
				Financements reçus	Virement de compte à compte	Changement de méthodes comptables	Corrections d'erreurs	Produits à recevoir	Réduction reprises au résultat FEA	Retraitement suite à sortie d'actif	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Réduction subventions	Virement de compte à compte		Anulation produit à recevoir N-1	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT																
Financements non rattachés à un actif	4 160 908,46			517 494,97									- 1 639 439,96	- 1 771 034,06		1 267 929,41
Financements rattachés à un actif																
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des états	63 314 412,95											- 6 002 661,63				57 311 751,32
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété																
- Financements des autres actifs	4 933 067,62				1 639 439,86							- 756 065,02				5 816 442,46
État	3 781 550,88				1 639 439,86							- 382 992,91				5 037 997,83
ANR - IA	1 148 401,47											- 371 093,99				777 307,48
Autres	3 115,27											- 1 978,12				1 137,15
FONDATION																
Fonds propres																-
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DESTIERS AUTRES QUE L'ÉTAT																
Financements non rattachés à des actifs																
- Régions	3 127 762,46			732 254,05									- 2 230 389,03	- 562 678,49		1 066 948,99
- Départements	1 002 727,73			3 049,00									- 996 338,68			9 438,05
- Communes et groupements de communes	1 134 447,66												- 749 559,44			384 888,22
- Autres collectivités et établissements publics	79 901,75			500 000,00									- 3 007,80	- 3 485,72		573 408,23
- Union européenne	1 113 652,23			1 047 114,84									- 39 108,34	- 760 372,06		1 361 286,67
- Autres organismes	13 563,39	13 563,69												- 13 563,69		13 563,39
- Autres	0,00															-
Financements rattachés à des actifs																
- Régions	3 799 899,57				2 230 389,03							- 430 809,34	- 1 377,89			5 598 101,37
- Départements	877 684,40				996 338,68							- 91 698,40				1 782 324,68
- Communes et groupements de communes	1 197 254,65				749 559,44							- 102 026,13				1 844 787,96
- Autres collectivités et établissements publics	522 891,93				3 007,80							- 34 288,32				491 611,41
- Union Européennes	1 187 906,24				39 108,44							- 72 636,46				1 154 378,22
- Autres organismes	330 466,35											- 57 831,73				272 634,62
- Autres	16 452,98											- 1 017,41				15 435,57
RESERVES	54 610 952,58	8 584 156,53														63 195 109,11
REPORT A NOUVEAU SOLDE DÉBITEUR	-3 672 596,53	- 1 052 143,76														- 4 724 740,29
		(dont 5 400€ lié à la clôture de la Fondation)														
REPORT A NOUVEAU SOLDE CRÉDITEUR	2 263,36						2 343 791,63									2 346 054,99
RESULTAT	7 532 012,77	- 7 532 012,77	9 566 366,06													9 566 366,06
		(dont 5 400€ lié à la clôture de la Fondation)														
TOTAUX	145 285 632,55	13 563,69	9 566 366,06	2 799 912,86	5 657 843,25	-	2 343 791,63	-	-	-	- 7 549 034,44	- 1 377,89	- 5 657 843,25	- 3 111 134,02	-	149 347 720,44

5.6. Provisions

Les provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique conformément au règlement n°00-06 du CRC sur les passifs.

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	1 014 265,59 €	- €	9 500,00 €	- €	1 004 765,59 €
Autres provisions pour risques	690 533,52 €	- €	- €	- €	690 533,52 €
Provisions pour charges					
Provisions pour CET	153 847,59 €	157 566,86 €			311 414,45 €
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	7 796,34 €	- €			7 796,34 €
Provisions pour allocation perte d'emploi	- €	- €			- €
Provisions autres (CIA)	70 000,00 €	- €			70 000,00 €
Total	1 936 443,04 €	157 566,86 €	9 500,00 €	- €	2 084 509,90 €

5.7. Dettes

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières				
- Dettes financières et autres emprunts	16 383,14		16383,14	
Dettes non financières				
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 713 968,05	3 713 968,05		
- Dettes fiscales et sociales	4 741 754,71	4 741 754,71		
- Avances et acomptes reçus	54 848 481,79	54 848 481,79		
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (AMI)	464 400,00	464 400,00		
- Dettes non financières	3 025 225,32	3 025 225,32		
- Produits constatés d'avance	3 834 984,20	3 834 984,20		
TOTAUX	70 645 197,21	70 628 814,07	16 383,14	

Certains projets bénéficient de financements extérieurs qui prévoient le versement d'une avance sur la subvention puis d'acomptes et du solde au fur et à mesure de la justification de ses dépenses par l'Université. Conformément aux normes comptables, le droit au financement définitif n'étant acquis qu'une fois la justification de l'ensemble des dépenses du projet acceptée par le financeur, l'Université ne comptabilise la recette en compte de produits définitif qu'une fois cette condition satisfaite. Le solde du compte des avances sur subventions représente ainsi toutes les justifications de projets non encore présentées et/ou acceptées par les financeurs. Ce solde a continué d'augmenter en 2025 et s'élève à 54 848 481,79€ à la fin de l'exercice 2025 (contre 50 854 097,72€ fin 2024).

Passifs sociaux

Les passifs sociaux sont comptabilisés conformément aux dispositions de l'instruction du 27 novembre 2013 de la Direction générale des finances publiques. Les droits à congés des enseignants chercheurs ne font pas l'objet d'un suivi particulier et ne peuvent donc être évalués de manière fiable. Dès lors aucune charge à payer ne peut être comptabilisée.

(montant arrondi)	Charges à payer			Provisions		
	2025	2024	Méthode	2025	2024	Méthode
Comptes épargne-temps		4 568 €	Expression de chaque agent sur le nombre de jours de CET à se faire indemniser et valorisation de chaque jour conformément au barème forfaitaire par journée et par catégorie fixé par l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002.	229 954€ dont 157 166 CET épargnés et 72 788€ CET monétisables	161 643,93 €	Modification du mode de calcul en 2025 afin de prendre en compte les CET épargnés et les CET monétisables,
Congés payés	1 256 027 €	1 725 549 €	Reliquat de congés dans l'application Ohris ou reliquat forfaitaire de 11 jours de congés par agent non présent dans Ohris, valorisés au salaire brut par catégorie d'agent			
Allocation retour à l'emploi				- €		5
Vacations d'enseignement et heures complémentaires	2 095 144 €	2 013 577 €	4/10ème des heures estimées de l'année + vacances du 1er semestre			
Vacations d'enseignement et heures complémentaires années antérieures	159 427 €		Reliquat antérieur			
Vacations administratives	20 782 €	40 513 €	Report des montants réels observés en 2025			
Contrats étudiants	184 497 €	246 735 €	Heures prévues aux contrats étudiants valorisées au taux horaire			
Primes enseignants	488 844 €	499 855 €	4/6ème des indemnités totales d'un semestre			
Prime Parcours sup	34 999 €	60 774 €	4/12ème des primes de 2025/2026 + reliquats antérieurs			
Personnel BIATSS	83 653 €	330 930 €	4/12ème des primes de 2025/2026s			
Complément Indemnitaire Annuel				70 000,00 €	70 000,00 €	4/12ème des primes de 2024/2025 + reliquats antérieurs
Autres charges enseignants	230 888 €	177 343 €	Estimation de l'impact des reclassements ou des rappels à rattacher à 2025			

Le montant total des écritures du passif social au titre de l'année 2025 s'élève à 4,8M€ contre 5,3 M€ en 2024 soit une diminution d'environ 500K€

Les principales variations à la baisse concernent :

*les congés payés : Pour information entre le 01/09/2024 et le 31/12/2024 : 9 170 jours de congés ont été posés contre 11 930 jours entre le 01/09/2025 et le 31/12/2025 soit une augmentation de 2 760 jours pour un nombre constant d'agent.

* les autres charges BIATSS ont fortement diminué en 2025 en raison de la diminution du décalage en paye en particulier pour les doctorants.,

* le mode de calcul des CET non monétisables a été modifié cette année afin de tenir compte des préconisations du cabinet soit une diminution de 89K€ mais le montant des CET non monétisables a augmenté de 157K€

* la modification du processus de paiement des étudiants a permis de diminuer les charges à payer de 62K€

Les principales variations à la hausse concernent :

*Les autres charges d'enseignement : 9 postes d'enseignant chercheur ont été pourvus en 2025 par rapport à 2024 ;

*Les heures complémentaires et vacances : Un recensement des heures complémentaires effectuées sur la période antérieure à l'exercice 2025 et on constate un accroissement des heures restant dues en augmentation par rapport à 2024.

6 - Notes relatives aux postes du compte résultat

Le résultat de l'exercice 2025 est bénéficiaire. Il s'établit à + 9 566 366€. Pour mémoire le résultat 2024 s'élevait à 7 537 412 euros. Le montant des produits est de 213 299 605,30€ contre 204 394 117,03€ en 2024 (soit une augmentation de 8,9M€)

6.1. Produits de fonctionnement

Les produits sont généralement constatés de la manière suivante :

- l'encaissement des droits universitaires sont constatés en totalité lors de l'émission des recettes ;
- les prestations de formation continue sont constatées lors de l'émission des recettes aux échéances des contrats ;
- les autres prestations sont comptabilisées dès leur réalisation (acquisition du droit)

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- de la subvention pour charges de service public de l'État destinée à couvrir à la fois la part relative au fonctionnement, dont les charges de personnel, et celle relative à l'investissement ;
- des subventions destinées à financer un projet particulier.

En dehors de la subvention pour charges de service public et de celles relatives aux contrats de recherche, les subventions sont comptabilisées de la manière suivante :

	Subvention annuelle	Subvention pluriannuelle
Subvention sans condition	Au moment de la notification de la subvention	Au moment de la notification de la subvention et en fonction du rythme défini par l'acte attributif
Subvention avec condition	Au moment de la réalisation de la condition	A hauteur des dépenses réalisées

S'agissant des contrats de recherche, depuis le 1er janvier 2018, les produits liés aux contrats de recherche s'étalant sur plusieurs années (subventions et prestations) sont comptabilisés en fin d'exercice en produits à recevoir à hauteur des dépenses effectuées depuis le début de l'opération, déduction faite des éventuels produits déjà comptabilisés.

Pour les contrats de recherche antérieurs à 2017, les produits ont été enregistrés en totalité à la signature de la convention. Un produit constaté d'avance égal à la différence entre le produit comptabilisé à l'origine et les dépenses effectuées depuis le début de l'opération est comptabilisé à la fin de l'exercice.

En 2025, l'établissement a comptabilisé 184 060 066,83 de subventions dont 161 686 557 € au titre de la subvention pour charge de service public (SCSP).

La SCSP représente 75,80% des produits 2025, les autres subventions reçues (ANR, Commission européenne, collectivités territoriales) 10,49%.

Le chiffre d'affaires de l'établissement représente 10,16% des recettes, il comprend notamment les droits de scolarité, les prestations de formation continue, les prestations de recherche, les mises à disposition de personnels sortantes)

6.2. Charges de fonctionnement :

Le montant des charges 2025 s'élèvent à 203 732 636€ contre 196 854 988€ en 2024 soit une augmentation de 6,9M€.

- Charges de personnel :(158,5M€ en 2025)
Elles représentent 77,82% du montant total des charges de fonctionnement 2025 et ont augmenté de 5,2M€ par rapport à 2024.
Les charges sociales ont augmenté de 3M€, les rémunérations de 1,8M€ et les autres charges de 419K€

	2025	2024	2023
Rémunération du personnel	94 239 070,34 €	92 453 264,69 €	90 269 574,09 €
Charges sociales	64 306 312,28 €	60 893 263,19 €	59 816 755,19 €

- Les autres charges de fonctionnement : (24,8M€ en 2025)
On constate une augmentation de 2,1M€ dont les fluides, les dépenses liées à la maintenance, réparations, les locations, prestations de nettoyage) Parmi les baisses, on peut noter les prestations de gardiennage, d'informatique.
- Les charges diverses :(5,9M€ en 2025)
Elles diminuent de 447K€ par rapport à 2024
- Les dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et les charges d'intervention : (14,3M€)

Honoraires du commissaire aux comptes : la lettre de mission en date du 20/11/2025 relative à l'audit de certification des comptes de l'exercice 2025 indique le montant des honoraires, à savoir deux acomptes d'un montant total de 30 000 € HT et d'un solde après la production du rapport d'audit de 2735 € HT auxquels s'ajouteront les frais afférents à la mission.

7 - Effectifs au 31 décembre 2025

	ETP au 31/12/2025	ETP au 31/12/2024	ETP au 31/12/2023	ETP au 31/12/2022
Emplois rémunérés par l'établissement	2021,30	1986,70	1972,00	2005,60
Titulaires	1355,90	1357,00	1350,70	1360,30
Non titulaires	665,40	629,70	621,30	645,30
Emplois rémunérés par l'Etat, autres collectivités et organismes	0,00	1,00	5,30	9,43
Etat	0,00	1,00	5,30	2,85
Autres collectivités ou organismes	0,00	0,00	0,00	6,58
<i>Total emplois rémunérés</i>	<i>2021,30</i>	<i>1987,70</i>	<i>1977,30</i>	<i>2015,03</i>